



CONSEIL MUNICIPAL
19 DÉCEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-415

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bruno NOUGAYREDE, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Frédéric GUILLAUMON, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Marie BACH, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Anais SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE, Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

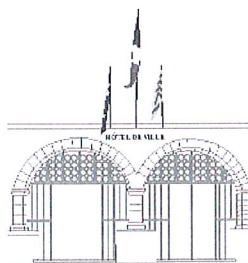
=====
Édition du livre "Saint-Jean-Baptiste, d'azur, de gueules et d'or - Présentation des armoiries de Perpignan", fixation du prix de vente au public

Mme Florence MOLY expose :

Mes chers collègues,

Les armoiries les plus connues de la ville de Perpignan sont celles qui lui ont été octroyées en 1400 par le roi Martin d'Aragon. Pourtant, les rois de France lui ont aussi accordé des armes qui font partie intégrante de son histoire, même si elles ont été moins utilisées. Cette monographie, rédigée par les archives municipales, recense et présente, à travers l'histoire de Perpignan, tous les blasons de notre ville, du plus célèbre au plus inconnu, du plus authentique aux plus énigmatiques et légendaires.

Le prix proposé pour ce livre est de 15 euros toutes taxes comprises (remise libraire : - 30 %, soit 10.50 euros), sur la base d'un tirage minimum de 300 exemplaires. Un volet de 100 exemplaires (75 pour la Direction de la Communication, 25 pour la Direction des Archives) sera laissé à la libre disposition de la ville, en tant qu'éditeur. Lesdits exemplaires, destinés à être offerts, ne pourront faire l'objet d'une commercialisation.



Le conseil municipal décide :

- De fixer le prix de vente TTC de l'ouvrage au public à 15 euros, les recettes issues de la vente seront comptabilisées sur la Régie des Archives municipales Camille Fourquet.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20231219-182938-DE-J-J

Accusé reçu le : 28 DEC. 2023

Affiché le : 28 DEC. 2023

Mme Florence MOLY, Pour le Maire le Conseiller Municipal délégué

